

Envoi : 15/10/2019

Réception par le Préfet : 15/10/2019

Publication : 18/10/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-9-7-1

Séance du vendredi 11 octobre 2019

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,

VU la délibération du Conseil général n° CG-2014-1-7-1 du 24 janvier 2014 relative aux dispositifs de soutien en faveur du Développement Culturel,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-10-7-3 du 10 novembre 2017 relative au soutien au Développement Culturel,

VU la convention de partenariat culturel de 2017 à 2020 entre le Département du Haut-Rhin et la Ville de Huningue pourtant sur le développement culturel du Triangle signée le 13 novembre 2017,

- VU la convention de partenariat culturel de 2017 à 2020 entre le Département du Haut-Rhin et la Passerelle de Rixheim signée le 13 novembre 2017,
- VU la convention de partenariat culturel de 2017 à 2020 entre le Département du Haut-Rhin, la Ville de Saint-Louis et la SEML "La Coupole" portant sur le développement culturel du Théâtre de la Coupole signée le 13 novembre 2017,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-4-7-1 du 19 octobre 2018 relative à la création du Fonds de Soutien aux Initiatives Interreligieuses,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CP-2018-10-7-1 du 16 novembre 2018 relative aux appels à projets pratiques artistiques en collège et culture et solidarité,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-7-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de la culture et du patrimoine,
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine lors de ses réunions du 28 juin 2019 et du 13 septembre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) Attribue et autorise le versement des subventions de fonctionnement et d'une participation statutaire annuelle au titre de la politique culturelle et patrimoniale du Département du Haut-Rhin, selon les conditions et modalités précisées dans l'annexe 1 à la présente délibération, pour un montant total de 420 170 €, étant précisé que l'octroi et le versement des subventions de fonctionnement en faveur de la Ville de Huningue pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Triangle, de l'Association La Passerelle de Rixheim pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel et de la Ville de Saint-Louis pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Théâtre La Coupole sont soumis au respect de l'ensemble des clauses des conventions d'objectifs pluriannuelles précitées,
- 2) Approuve les conventions de partenariat jointes en annexes 2, 3 et 4 à la présente délibération avec l'EPIC Thann-Cernay, la Ville de Mulhouse et le GIP-ACMISA, et autorise la Présidente du Conseil départemental à les signer,
- 3) Approuve le cahier des charges de l'appel à projets « Culture en collège » 2020/2021, joint en annexe 5 à la délibération,
- 4) Approuve le versement d'une cotisation de 700 € en faveur de l'Association Tôt ou T'Art en 2019, selon les conditions et modalités précisées dans l'annexe 1 à la délibération.

- Mme Pascale SCHMIDIGER ne participe pas au débat ni au vote en sa qualité d'adjoint au Maire de la commune de St-Louis concernant le projet artistique et culturel du théâtre de la coupole.
- Messieurs Philippe TRIMAILLE et Alain COUCHOT ainsi que Mme Catherine RAPP ne participent pas au débat ni au vote en leur qualité d'adjoints au maire de la ville de Mulhouse et Mme Lara MILLION en sa qualité de conseillère municipale concernant la subvention pour le programme d'actions culturelles de la ville de MULHOUSE.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité